

PRAP-IBC 003

Devenir acteur Prap IBC (prévention des risques liés à l'activité physique – industrie, BTP, commerce et activités de bureau)

Public

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs de l'industrie, du BTP, du commerce et des activités de bureau.

Prérequis

Afin d'assurer les conditions de réussite de la formation, il est essentiel que la structure soit engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels.

Il est également indispensable que le dirigeant (ou son représentant) maîtrise les compétences en prévention qui permettront de garantir l'efficacité des actions menées. Pour cela il lui est vivement recommandé de suivre, idéalement en amont, la formation spécifique organisée par des organismes de formation habilités à former des formateurs Prap, ou par les Carsat, Cramif, CGSS.

Objectif de formation

Prévenir les risques liés à l'activité physique dans sa situation de travail au sein d'une entreprise des secteurs IBC.

Objectifs pédagogiques

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Participer à la maîtrise du risque en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'amélioration d'ordre technique, organisationnel ou humain.

Contenu

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, de dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
- Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psychosociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit, ...).
- L'observation et l'analyse d'une situation de travail.
- L'identification des risques liés à l'activité physique.
- Les propositions d'amélioration.
- La remontée d'informations.
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Méthodes pédagogiques

Apports de connaissances.

Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Durée

2 jours soit 14 heures, en présentiel.

Modalités d'évaluation

Cette formation est assurée par un formateur Prap IBC certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS.

A l'issue de la formation, les participants ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait à l'évaluation certificative des compétences, se voient délivrer par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS un certificat « d'acteur Prap IBC » valable 24 mois.

Pour prolonger la validité de ce certificat, il est recommandé de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur Prap IBC » (MAC) d'une Durée de 7 heures et de satisfaire à l'évaluation certificative des compétences.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant ces formations sont consultables sur le site de l'INRS :

[Organismes habilités à dispenser les formations Acteur PRAP IBC et Formateur PRAP IBC](#)